



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

**ARRETE N° AR-230303-0131
(SERVICES/DOMAINE)**

**Prévention des conflits d'intérêts
Arrêté de délégation portant déport d'une conseillère municipale**

Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu la Loi de n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2131-11 ;
- Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Vu la décision n° DC-230303-0019 du 03 mars 2023 portant signature du contrat d'assurances « Dommages aux biens et risques annexes » avec AXA
- Considérant l'activité professionnelle de Madame Valérie BEAUD, conseillère municipale, exercée à l'Agence AXA Andrieu ;

ARRETE

- Article 1.** Madame Valérie BEAUD s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi, et à l'exécution de décisions relative aux dossiers d'assurances « Dommages aux biens et risques annexes »
- Article 2.** Le Directeur Général de Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn).

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 03 Mars 2023

Le Maire

Raphaël BERNARDIN